Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20261001-2026_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation

24 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (13) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, MINTER Denis, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves.

Procuration (1) : M. YAUDET Justin à M. BENECH Thomas

Absent (1) : Mme DANIEL Aurélie

A été nommé secrétaire de séance : M. BENECH Thomas

Objet de la Délibération

2026.38

Signalétique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à la société SPME 22 de Lanvollon pour des panneaux de signalisation.
Il précise que la pose de certains panneaux sont nécessaires pour situer les différents bâtiments communaux dans le Bourg, des impasses et autres…
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient l'offre de la société SPME 22 de Lanvollon
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les 2 devis correspondants d'un montant total de 1516.64 € HT soit 1819.97 € TTC

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGLAMUS 22 - Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,